

**Question avec demande de réponse écrite E-4135/2010  
à la Commission**

Article 117 du règlement

**Jeanine Hennis-Plasschaert (ALDE)**

Objet: Âge maximal des pilotes de ballon

Le 9 avril dernier, l'AESA a publié le «*Comment Response Document*» (CRD) relatif à la «*Notice of Proposed Amendment*» (NPA) 2008-17b. L'AESA affirme que, dans l'aviation commerciale, les privilèges des titulaires de licences de vol doivent être limités à partir de 60 ans. Malgré les vives objections des pilotes de ballon de toute l'Europe, l'AESA estime que cette limite d'âge doit également s'appliquer à ceux-ci parce que les risques liés à l'âge ne concernent pas un aéronef spécifique. Cela fait fi du niveau de sécurité ajusté sur les caractéristiques d'un type d'aéronef donné.

Un ballon est un engin d'une conception simple, il n'a pas de pneumatique, ne possède aucun système électronique complexe et s'appuie sur un instrumentaire clair. Les opérations en ballon ont lieu dans les couches inférieures de l'atmosphère et sont d'une durée très limitée; du reste les distances qui sont en général parcourues sont sans commune mesure avec la distance que parcourt un autre aéronef sur le même laps de temps.

Les aptitudes nécessaires pour piloter un ballon sont d'un tout autre niveau que – par exemple – celles requises pour opérer un aéronef à (plusieurs) moteur(s). Eu égard à ce qui précède, la proposition visant à imposer aux conducteurs de ballon les mêmes limites d'âge ne peut être justifiée. La distinction entre «sécurité» et «insécurité» en relation à l'âge se dissipe dans le cas du voyage en ballon.

1. La Commission convient-elle avec moi que la limite d'âge proposée par l'AESA ne doit pas être appliquée aux conducteurs de ballon?
2. Dans la négative, pourquoi pas?
3. Dans l'affirmative, quand et comment la Commission prendra-t-elle des mesures en la matière?
4. La Commission convient-elle avec moi que, s'agissant des conducteurs de ballon, une politique de sensibilisation à l'âge (à inscrire dans le cadre des exigences en matière d'examen médical afin d'instaurer de la sorte une réglementation sur mesure) s'impose naturellement, en lieu et place d'une limite d'âge générale? Dans la négative, pourquoi pas?